

ter à votre société; vous pouvez la rapporter à une société comme la vôtre.

M. Connor: Je ne sais pas si je donne la réponse ou non, mais il me semblait aussi que, de toute évidence, les sociétés américaines sont celles qui sont aujourd'hui sur le chemin de l'expansion ou de la diversification. De toutes les entreprises du monde, ce sont les seules qui disposent d'importantes sommes et qui sont prêtes à bouger. Nous sommes juste le genre de société qu'elles recherchent.

Le sénateur Everett: Mais il s'agit là d'une situation qui existerait, que les propositions du Livre blanc soient mises en vigueur ou non.

M. Connor: Non, si les propositions du Livre blanc étaient mises en vigueur, alors avec cette question de l'imposition tous les cinq ans, nous devrions vendre nos actions et ce serait très difficile de tenir la situation en mains comme nous le faisons maintenant. Nous serions simplement dans une bien moins bonne position pour garder ce que nous possédons si les propositions du Livre blanc étaient mises en vigueur.

M. Morrow: Les administrateurs de notre société détiennent des lots importants de nos actions.

Le sénateur Everett: Mais là où nous essayons d'en arriver n'est pas de savoir si ce groupe conserve ces lots d'actions, quitte à être obligé de les vendre en vertu des dispositions sur l'évaluation tous les cinq ans. Nous aimerions plutôt connaître, à titre documentaire, la raison pour laquelle ces actions iraient à des détenteurs étrangers.

M. Morrow: Il y aurait plus d'actionnaires et ce serait facile pour quelqu'un de venir faire avec succès une offre pour acheter les actions et d'avoir un intérêt dans une société canadienne dont le contrôle financier et administratif est détenu au Canada et, particulièrement, dans les provinces maritimes, où la plupart des gens comprennent l'affaire.

M. Connor: N'est-il pas vrai qu'aux États-Unis il y a tellement plus de sociétés qu'au Canada qui sont à la recherche d'entreprises à acquérir et qui ont les fonds nécessaires pour le faire?

Le sénateur Everett: Oui, mais il semble que votre argument fondamental au sujet du Livre blanc est que l'évaluation quinquennale forcera la désagrégation du noyau fermé que représente vos actionnaires, répartissant ainsi la propriété plus ouvertement et faisant ainsi de vous une cible pour une acquisition qui sera probablement de nature étrangère. Est-ce juste?

M. Connor: Oui.

Le président: Il devrait y avoir un autre aspect à ce que vous dites. C'est que le non-résident qui fait l'offre d'acquisition devrait être soit un particulier ou une société, de sorte qu'un tel particulier ou une telle société obtiendrait le statut de société fermée en vertu des propositions du Livre blanc et ainsi, cette dernière ne serait pas assujettie à la réévaluation quinquennale. La société «National» deviendrait une société fermée.

M. Arthur W. Gilmour, conseiller supérieur de l'impôt: Et il n'y aurait plus de réévaluation de tous les cinq ans, de sorte que cela rendrait extrêmement difficile pour ces messieurs de garder le contrôle de ce qui est aujourd'hui une société ouverte.

Le sénateur Everett: Cette voie s'offrirait-elle à la fois aux intérêts canadiens et étrangers?

M. Gilmour: Oui. La réévaluation de tous les cinq ans assure qu'un groupe de Canadiens, soit une famille ou un groupe, ne peut garder le contrôle de ce qui est une société canadienne ouverte et l'ironie de la situation est que si un non-résident fait l'acquisition d'une telle société, le non-résident obligera à se retirer les actionnaires minoritaires qui restent—et ce, à leur avantage—et assumera le contrôle à part entière, de telle sorte qu'ils seront exemptés de toute réévaluation quinquennale future.

Le sénateur Everett: Mais un groupe canadien en faisant l'acquisition aurait les mêmes possibilités, je suppose, qu'un groupe étranger de créer une société fermée de gestion qui ne subirait pas de réévaluations?

M. Gilmour: Oui, en éliminant de la société les actionnaires minoritaires actuels, membres du grand public.

Le sénateur Beaubien: N'est-il pas écrit dans le Livre blanc: «La corporation qui aurait été classée comme corporation ouverte conserverait toujours son statut de corporation ouverte»?

M. Gilmour: Oui.

Le sénateur Beaubien: Ainsi, elle ne deviendrait pas société fermée. On dit cela dans le Livre blanc, si je m'en souviens bien.

M. Gilmour: Ce ne serait pas très difficile de réorganiser les affaires, sénateur Beaubien.

Le sénateur Beaubien: Je comprends.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Monsieur le président, je voudrais poser une seule question à ce chapitre et je pense que cela va